

Règlement de la Foulée des Baous 2022

Le dimanche 8 mai 2022, l'association LonGo Tra!L organise une course pédestre sur les communes de Saint-Jeannet et de La Gaude (06).

Cette course intitulée "La Foulée des Baous" est organisée au profit d'une association caritative : "Endofrance" afin de sensibiliser la population à l'endométriose, maladie provoquant des douleurs menstruelles qui est la première cause d'infertilité chez la femme.

Les inscriptions seront reçues via le site www.sportips.fr (jusqu'au jeudi 5 mai 2022 à minuit) ou sur place le jour de la course selon le reliquat de dossards restants.

Deux parcours de course sont proposés ainsi qu'une marche et des courses enfants :

- Course de 10km à partir des cadets (2006-2005)
- Course de 5km à partir des minimes (2008-2007)
- Marche solidaire sans compétition ni récompense d'environ 5 km ouverte à tous.
- Course enfants sans compétition : 800 m pour les enfants nés en 2015, 2014 et 2013.
- Courses enfants avec compétition : 1200m pour les enfants nés en 2012 et 2011 et 1600m pour ceux nés en 2010 et 2009.

Chaque coureur devra présenter, au plus tard au moment du retrait du dossard, l'original ou la copie de sa licence (FF Athlétisme, la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP, l'UNSS ou l'UGSEL) ou un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an au moment de la course. Pour les mineurs, les parents devront en outre fournir une autorisation parentale.

Les courses 10km et 5km seront chronométrées, avec classement par catégories, et s'effectuent à allure libre, sur route ouverte à la circulation et sur chemin.

Le chronométrage électronique à puces de ces courses sera assuré par Sportips. Même en cas d'abandon, la puce doit être restituée sans quoi celle-ci sera facturée.

La marche, encadrée par l'association Sentiers et Villages des Baous, s'effectue en groupes, avec explications sur le patrimoine local.

Tous les départs et arrivées se font sur le stade de Saint-Jeannet.

9h30 : départ de la marche solidaire

9h50 : départ des joëlettes

10h : départ de la course de 10 km 10h15 : départ de la course de 5 km 11h30 : départ des courses enfants

La remise des dossards se fera sur place le matin de la course de 8 h à 9 h 30 pour les adultes ainsi que le samedi 07/05/2022 devant les commerces du Peyron (Saint-Jeannet) de 9h à 13h. Les inscriptions enfants se feront le jour même, sur place.

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile ; la course est assurée auprès de la compagnie AIAC / MAIF. L'assistance technique sera assurée par l'association « LonGo Tra!L » ; des secouristes seront sur place durant toute la durée de l'épreuve. Les secours seront assurés par la Protection Civile et Secours en Montagne. Le parcours sera balisé et fléché ; tous les km seront matérialisés. La circulation sera régulée par des signaleurs bénévoles.

Un poste de ravitaillement sera disposé à mi-chemin environ du 10km et à l'arrivée.

Seuls les véhicules officiels seront autorisés à suivre la course.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

En cas de réclamation, les décisions de l'organisateur seront sans appel.